

Le Vallon de l'Aire et la pénétrante de verdure

Le futur plan de site du vallon de l'Aire dont l'ANPVA et l'ASC furent en 2013 les instigatrices ne devrait pas s'arrêter à l'Ouest du chemin du Pont du Centenaire, ce qu'aujourd'hui les communes concernées ont bien compris.

Nos associations avaient dès le départ proposé un périmètre allant au-delà du chemin du Pont du Centenaire, sans grand succès auprès de certains riverains et de la commune d'Onex. La partie arborée et la partie ouverte de ce lieu magnifique sis à l'Est du Pont du Centenaire font partie du couloir biologique reconnu du Vallon de l'Aire et doivent être préservés comme un ensemble. Le PDC2030 en a bien compris l'importance puisqu'il préserve de toute construction l'ensemble de ce secteur en indiquant la prolongation de la pénétrante verte (projet prioritaire) jusqu'à et y compris la vallée naturelle de l'Aire depuis Sous-Moulin jusqu'à la rampe de Pont-Rouge à Lancy. Au printemps 2018, le périmètre a été élargi sur la largeur de l'Aire, soit depuis la frontière de Lancy.

M. Bertrand Von Arx, directeur de la biodiversité et conservateur de la nature et du paysage à la Direction générale Agriculture et Nature (DGAN) a reçu nos deux associations le 26 février 2018. Il n'a pas caché que cette protection allait prendre beaucoup de temps et que le financement de ce projet allait être difficile. Il soutient néanmoins ce classement et a même proposé de rallonger le périmètre jusqu'à Lancy et Saint-Julien. Car il estime que le Vallon de l'Aire a un intérêt en tant que réservoir et entretien des milieux de la faune et de la flore. Cette zone est également intéressante en tant que corridors pour la faune avec la richesse et la qualité que représente le milieu de l'Aire. Il serait intéressant de répertorier des espèces rares.



Périmètre du plan de site du Vallon de l'Aire proposé par les associations (en traitillé rouge)